Image not found or type unknown

Travaux piloté par un architecte d'intérieur

Par **MarcelloD**, le **19/10/2009** à **19:09**

Bonjour,

J'ai signé avec un architecte d'intérieur pour la réalisation d'un ensemble "chambre salle de bain dressing" + cuisine.

Nous nous sommes mis d'accord pour différer la partie "cuisine".

Pour la partie "chambre salle de bain dressing", les travaux ont commencé depuis 1,5 mois et demi (soit plus de 2 mois et demi depuis la signature du devis qui prévoyait un délai global de 3 mois environ avec la cuisine) et je m'aperçois que l'architecte a fait des impasses dans la conception de son projet (faisabilité par exemple de la douche tres incertaine sauf à faire du "sur mesure", ce qui n'était pas prévu dans le devis), proposition financière sur le dressing largement surdimensionné financièrement par rapport à d'autres propositions équivalentes techniquement que j'ai fait faire, manque de suivi (réunions de suivi au coup par coup), pas de plans cotés (l'agencement se fait au coup par coup), pas de calendrier (je n'ai pas de dates sur les livraisons installations restant à faire), et je n'ai toujours pas un état récapitulatif détaillé des dépenses engagées ou déjà réalisées sachant qu il y a des plus et des moins values par rapport au devis initial...

Face à mes demandes qui j'ai mises par écrit à deux reprises et qui sont restées sans réponses, le chantier n'avance plus, alors que j'ai versé une belle somme d'argent qui a mon sens est un peu en dessous de la somme globale que représente la partie "chanmbre salle de bain dressing" (hors cuisine). Je suis tres mécontent de sa prestation et j'envisage d'arreter là "les frais" avec lui.

Suis je dans mon droit d'arreter la prestation ? dans quelles conditions ? que peut il me réclamer legitimement ? si il persiste quel recours juridique et légal ?

Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés